



**TRANSPORT
collectif
Drummond**

facilite vos déplacements!

Règles de conduite à respecter

1. L'utilisateur doit présenter sa carte de membre et son billet au moment de l'embarquement.
2. L'utilisateur doit être en mesure de se déplacer et de monter à bord du véhicule de manière autonome.
3. L'utilisateur doit se présenter à l'heure indiquée.
4. L'utilisateur doit utiliser les points d'embarquement et de débarquement indiqués. Aucun arrêt supplémentaire ne peut être fait.
5. L'utilisateur n'a pas le droit d'attendre l'autobus dans l'école ou dans la cour de l'école. Il doit attendre à l'extérieur de ces lieux et ne se rapprocher des autobus qu'au moment de l'embarquement.
6. Le conducteur est l'autorité à bord de son véhicule. Il a le droit de refuser l'accès à une personne qui ne respecte pas les règles ou lorsqu'il perçoit que la sécurité des élèves risque d'être compromise.
7. Le conducteur désigne les sièges où l'utilisateur adulte peut s'asseoir.
8. Tout animal, même en cage, est interdit, à l'exception des chiens-guides.
9. L'utilisateur doit garder ses objets dans un sac, le déposer sur ses genoux et le disposer de manière à ne pas nuire aux autres passagers.
10. L'utilisateur doit s'abstenir de fumer, de manger et de jeter des rebuts.
11. L'utilisateur doit converser calmement et ne parler au conducteur qu'en cas de nécessité.
12. La bonne tenue, la courtoisie et le respect des autres personnes à bord sont obligatoires.

Pour tout manquement aux conditions d'utilisation, l'utilisateur peut se voir retirer son droit d'accès au service.



Horaire du service/réservation

Transport collectif Drummond fonctionne selon les circuits et les horaires du transport scolaire.

Il faut joindre les responsables du service au moins 36 heures avant le moment prévu pour le déplacement.

Pour plus de renseignements :



**TRANSPORT
collectif
Drummond**

Commission scolaire des Chênes

457, rue des Écoles, C.P. 846
Drummondville (Québec) J2B 6X1

Téléphone : **819 478-6859**

Télécopieur : **819 478-6848**



**TRANSPORT
collectif
Drummond**



facilite vos déplacements!

Une initiative de :



En collaboration avec :



Qu'est-ce que Transport collectif Drummond?

Transport collectif Drummond est une initiative de la MRC de Drummond visant à favoriser la mobilité des personnes demeurant en milieu rural.

Offert en étroite collaboration avec la Commission scolaire des Chênes, le service consiste à mettre à la disposition de la population les places disponibles à bord des autobus scolaires, et ce, lors des opérations régulières de transport des élèves.

Éventuellement, d'autres partenaires pourraient se joindre au service afin de répondre davantage aux besoins et de favoriser une plus grande utilisation des ressources en transport de notre territoire.

Avantages

Le transport collectif :

- est économique;
- est sécuritaire;
- évite de voyager seul;
- permet d'accéder plus facilement à des services, à des activités ou à des événements.

Comment fonctionne le service?

Pour une première demande d'utilisation

1. Le demandeur communique avec Transport collectif Drummond, dont les coordonnées apparaissent au verso.
2. La personne responsable vérifie avec le demandeur si, en tenant compte des circuits disponibles, le service lui convient.
3. Si le transport est possible, le demandeur se rend d'abord au poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Drummond pour obtenir une attestation d'absence d'antécédents judiciaires. Il va ensuite au point de vente le plus près, complète le formulaire d'adhésion et acquitte les frais de 5 \$ pour la carte de membre.
4. Transport collectif Drummond effectue les démarches requises et, si tout est conforme, émet la carte de membre.
5. Le demandeur est avisé de l'acceptation ou du refus de son adhésion au service. Dans le cas d'un refus, la somme de 5 \$ versée pour la carte de membre lui est remboursée.

Pour une personne déjà membre

1. Le membre téléphone à Transport collectif Drummond au moins 36 heures avant le moment prévu de son déplacement, et ce, pour chaque déplacement.
2. La personne responsable vérifie la faisabilité du déplacement et en informe le membre.
3. Si le transport est possible, le membre se rend au point de vente le plus près et procède à l'achat de son billet.
4. Le membre effectue son déplacement en respectant les règles énoncées au verso.

Carte de membre/billets

La carte de membre permet d'acheter des billets et d'effectuer des déplacements, selon les parcours et les places disponibles. Le coût de la carte de membre est de 5 \$.

Billets

Le prix du billet indiqué ci-après est fixé pour l'utilisation du transport scolaire en direction de Drummondville et inclut l'aller et le retour.

Pour un déplacement dont le départ se fait de l'une des municipalités ou de l'un des secteurs suivants, le coût du billet est de 5 \$ (taxes incluses) :

Saint-Charles-de-Drummond
Saint-Cyrille-de-Wendover
Saint-Edmond-de-Grantham
Saint-Germain-de-Grantham
Saint-Joachim-de-Courval
Saint-Majorique-de-Grantham
Saint-Nicéphore
Wickham

Pour un déplacement dont le départ se fait de l'une des municipalités suivantes, le coût du billet est de 6 \$ (taxes incluses) :

Durham-Sud
L'Avenir
Lefebvre
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse et Village)
Saint-Bonaventure
Sainte-Brigitte-des-Saults
Saint-Eugène
Saint-Félix-de-Kingsey
Saint-Guillaume
Saint-Lucien
Saint-Pie-de-Guire



Formulaire d'adhésion

Avant de compléter ce formulaire, veuillez communiquer avec les responsables de Transport collectif Drummond au **819 478-6859** pour vérifier si, en tenant compte des circuits disponibles, le service vous convient.

S.V.P., écrire en caractères d'imprimerie

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Âge :

Sexe : Femme Homme

Vérification d'antécédents judiciaires

La fourniture d'une attestation d'absence d'antécédents judiciaires est obligatoire pour devenir membre et utilisateur du service. Pour obtenir une telle attestation, vous devez vous rendre au poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Drummond.